

**RAPPORT N° 01/7-48
au Conseil Municipal****OBJET****ACQUISITION DE TERRAIN****(Jacques VERGES / Boulevard Lancastel / Saint-Denis / AE 138 /
Aménagement du Front-de-Mer)**

Dans la perspective de l'aménagement du Front de Mer, et plus précisément des deux îlots délimités par le Boulevard Lancastel, la rue Victor Mac Auliffe, la rue Pasteur et la rue de l'Est, la Ville a mené une politique volontariste de maîtrise foncière.

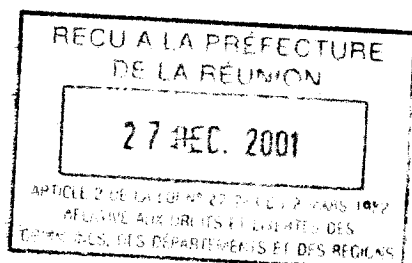
La Ville a aujourd'hui l'opportunité de renforcer sa position en terme de réserves foncière. Les terrains cités en objet, propriété de Monsieur Jacques VERGES, sont classés au POS en Zone Urbaine (UAb) et sont pour l'essentiel non bâtis (exceptée la parcelle AE 136). La superficie totale de ces terrains s'élève à 855 m² environ. Cette acquisition revêt donc un intérêt certain pour la Ville.

Le vendeur propose de céder ledit bien au prix de 1 900 000 F conforme à l'estimation des Domaines.

Il convient de noter que le terrain supporte des bâtiments de la SEMADER.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'acquisition des terrains de Monsieur Jacques VERGES décrits ci-dessus au prix de 1 900 000 F (soit 289 653,13 €) conforme à l'estimation des Domaines, et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION 01/7-48
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001**

OBJET

**ACQUISITION DE TERRAIN
(Jacques VERGES / Boulevard Lancastel / Saint-Denis / AE 138 /
Aménagement du Front-de-Mer)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7 - 48 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

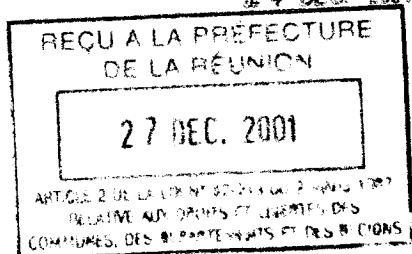
ARTICLE 1

Autorise le Maire à procéder à l'acquisition du terrain de Monsieur Jacques VERGES, sis Boulevard Lancastel, cadastré AE 138 au prix de 1 900 000 F (soit 289 653,13 €) conforme à l'estimation des Domaines.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001



**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



Parcelles à
acquérir

